

Projet de décisions sur les points du règlement présenté à la 5^e rencontre du Comité mondial élargi de préparation

Les règlements sont un instrument important pour organiser et faire avancer les différentes activités de la Conférence mondiale des femmes. Ils contiennent divers points tels que résumés sous les aspects suivants :

1) Les langues officielles

Les langues officielles sont l' espagnol et l' anglais.

2) Préparation de la conférence

Le Comité mondial des instigatrices

· Le Comité mondial de préparation de la Conférence mondiale des femmes se compose du Comité mondial des instigatrices, des Comités des instigatrices continentaux, des Comités régionaux et des Comités nationaux.

3) Logistique, soins médicaux, premiers soins, communication, relations publiques et sécurité

3a) Les responsabilités du Comité mondial de préparation

· Organisation d' équipes chargées de la logistique, des soins médicaux et premiers soins, de la communication, des relations publiques et de la sécurité
· L' équipe de traduction pour les manifestations d' ordre général

3b) Les responsabilités du Comité continental

· Coordination avec les Comités nationaux
· Communication et publicité
· Équipe d' information et équipe de premiers soins

3c) Les responsabilités des Comités nationaux

· Équipes de premiers soins
· Équipes de sécurité
· Communication par rapport à leurs pays respectifs
· Sécurité pour leur délégation
· Coordination

4) Le déroulement de l' assemblée des masses

4.1) La réalisation de la conférence et l' agenda du travail ont été adoptés hier.

4.2) Le déroulement des ateliers thématiques :

a) Inscription des participants le 1^{er} jour, 4 mars

- b) Les personnes inscrites ne participent qu' à un seul atelier, pour faciliter l' enregistrement et le travail des ateliers.
- c) Les ateliers se composent de 50 personnes au maximum.
- d) Le Comité mondial de préparation nomme 5 femmes par sujet venant de différents continents et chargées de la coordination et des langues officielles plus l' allemand et le français.
- e) L' équipe de la logistique est chargée de transmettre le matériel de travail et d' attribuer les locaux aux manifestations respectives.

4.3) Organisation des ateliers

- a) Dans chaque atelier, les participants élisent deux personnes qui mènent le débat.
- b) Le temps des interventions est limité : cinq minutes pour la première et trois minutes pour la seconde intervention.
- c) Les décisions et propositions des femmes participantes seront saisies.
- d) Les décisions et propositions de leur atelier seront présentées à l' assemblée plénière.

4.4) L' assemblée générale des déléguées

- a) Chaque pays nomme ses 5 déléguées en accord avec ses formes d' organisation spécifiques et après des décisions prises démocratiquement
- b) Communication des noms des déléguées des différents pays jusqu' au 10 janvier 2011

4.5) La présidence de l' assemblée générale des déléguées

- a) La présidence se compose du Comité des instigatrices et d' une représentante de chaque Comité continental de préparation.
- b) La présidence alterne par rotation entre toutes les membres du comité directeur.
- c) Les membres de la présidence sont les porte-parole officielles de la Conférence mondiale des femmes.

4.6) Manifestations et activités parallèles

Liberté du choix

Points à éclaircir :

Prise de décision sur les groupes de travail multilatéraux (motion de Monika et d' Halinka).

Adopté par la 5^e rencontre des instigatrices incluant les modifications fixées dans le procès-verbal des décisions.